

Cour d'appel : VERSAILLES	CDAD des Yvelines	TGI: VERSAILLES
Autres TGI : NEANT		Population : 1 458 275 habitants (source INSEE, janvier 2019)
	Tél. : 01.39.07.38.03 Adresse : Tribunal Judiciaire de Versailles 5 place André Mignot 78000 VERSAILLES Courriel : cdad-yvelines@justice.fr Site internet : www.cdad-yvelines.justice.fr	2 MJD : - MJD de Saint-Quentin-en- Yvelines (2 sites : Trappes et Guyancourt) - MJD du Val de Seine (1 site : Les Mureaux)
Autres CDAD du ressort : CDAD du Val d'Oise CDAD des Hauts de Seine CDAD de l'Eure et Loir	Date de la convention initiale : 01/08/2001 Date du dernier renouvellement : 27/09/2013	Président : Christophe MACKOWIAK Tél. : 01.39.07.36.04 Courriel : p.tgi- versailles@justice.fr
MDPAAD : Coline LEGEAY Tél. : 01.39.49.67.04 Courriel : coline.legeay@justice.fr	Régime : - Comptabilité publique - Personnel de droit public	Secrétaire général : André SINIGAGLIA (depuis le 1er mars 2019) Tél. : 01.39.07.38.03 Courriel : andre.sinigaglia@justice.fr

Coordonnées du rédacteur du rapport :

André SINIGAGLIA
Secrétaire général du CDAD des Yvelines

Tribunal Judiciaire de Versailles
5 place André Mignot 78000 VERSAILLES
Tél : 01.39.07.38.03 Mail : cdad-yvelines@justice.fr

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	01/08/2001
Date d'approbation	08/10/2001
Date de publication	17/10/2001
Durée	10 ans
Avenants éventuels	non

1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Date de signature de la convention	13/09/2011
Date d'approbation	29/11/2011
Date de publication	07/12/2011
Durée	10 ans
Avenants éventuels	non
Date de signature de la convention	27/09/2013
Date d'approbation	05/11/2013
Date de publication	10/12/2013
Durée	10 ans
Avenants éventuels	Cf ci-après

1.1.3 Modification ou renouvellement en application du décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Date de signature de l'avenant	28/11/18
Date d'approbation	28/11/18
Date de publication	18/01/19
Durée	5 ans (à l'expiration convention de 2013)
Avenants éventuels	non

1.2 Membres du CDAD

1.2.1 Membres de droit

	Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
L'État, représenté par le Préfet des Yvelines	1	1
par le Président du TGI de Versailles	1	1
et par le Procureur de la République près ledit tribunal	1	1
Le département des Yvelines	1	1
L'association départementale des maires	1	1
L'ordre des avocats du barreau de Versailles	1	1
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	1	1
La Chambre départementale des huissiers de justice des Yvelines	1	1
La Chambre interdépartementale des notaires de Versailles	1	1
L'Union départementale des associations familiales (UDAF 78)	1	1
TOTAL :	10	10

1.2.2 Membres associés

	Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
La région Île de France	0	1
La direction régionale de la PJJ	0	1
La direction régionale des services d'insertion et de probation	0	1
L'association CIDFF 78	0	1
L'association DIRE	0	1
L'association SOS Victimes 78 - France Victimes 78	0	1
L'association APME 78	0	1
L'association Centre Yvelines Médiation	0	1
TOTAL :	0	8

1.2.3 Personnes qualifiées

Néant

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Réunions de l'assemblée générale

Dates	Ordre du jour
17/12/2019	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 décembre 2018- Présentation du dispositif des Maisons France services par Madame Flora MONTBRUN, adjointe à la directrice de la Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial de la Préfecture des Yvelines- Présentation de l'évolution depuis 2015 de la fréquentation des structures de l'accès au droit des Yvelines- Bilan 2018 et bilan du 1^{er} semestre 2019 de l'activité des structures de l'accès au droit des Yvelines- Bilan des actions menées en 2019 :<ul style="list-style-type: none">* <i>Actions facilitant l'accomplissement des démarches « numériques »</i>* <i>Développement du point d'accès au droit pénitentiaire</i>* <i>Poursuite des dispositifs pour l'accès à l'aide juridictionnelle</i>* <i>Développement du PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles</i>* <i>La formation des jeunes à la justice et à la citoyenneté</i>* <i>La communication du CDAD des Yvelines</i>- Projets envisagés en 2020 :<ul style="list-style-type: none">* <i>Projet « citoyenneté-tribunal »</i>* <i>Actions envers les personnes concernées par une expulsion locative</i>* <i>Création d'un PAD « jeunes »</i>* <i>Création d'un PAD en milieu psychiatrique</i>

1.3.2 Réunions du conseil d'administration

Dates	Ordre du jour
19/02/2019	- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 - Approbation des comptes financiers de l'exercice 2018 - Adoption du programme d'actions 2019 et vote du budget correspondant (B2)
17/12/2019	- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 février 2019 - Adoption du budget rectificatif (B3) pour 2019 - Adoption du programme prévisionnel d'actions 2020 et du budget prévisionnel (B1) correspondant - Adoption du plan de contrôle interne budgétaire et comptable

L'assemblée générale du CDAD des Yvelines est ouverte à divers acteurs et représentants institutionnels et/ou associatifs (mais sans voix délibérative) en raison de leur intérêt pour l'accès au droit. Il s'agit notamment de la direction du greffe du TGI de Versailles, des directeurs et magistrats responsables des services des juridictions, de la CAF des Yvelines, de l'Académie de Versailles, des responsables des structures d'accès au droit (MJD, PAD et RAD), des délégués du procureur et des responsables de diverses associations œuvrant pour l'accès au droit.

Le magistrat délégué à la politique associative et à l'aide aux victimes à la cour d'appel de Versailles est présent ou représenté (sans voix délibérative) aux réunions du conseil d'administration comme à celles de l'assemblée générale.

L'Union des maires des Yvelines (UMY) n'a été présente cette année à aucune des réunions. Le CDAD des Yvelines se trouve ainsi privé de son expertise pour notamment le développement de l'accès au droit dans le sud du département, zone plus rurale.

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

❖ Eléments généraux :

Concernant les ressources financières, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution entre 2018 et 2019 :

Financeurs CDAD 78	2018	%	2019	%	différence	%
Ministère de la Justice	196 000 €	92,45	198 000 €	94,24	2 000 €	1,79
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)	8 000 €	3,77	8 000 €	3,81	0 €	0,03
Département des Yvelines	8 000 €	3,77	4 000 €	1,90	-4 000 €	-1,87
Agence du service civique	0 €		100 €	0,05	100 €	0,05
Autres produits divers	0,18 €		4,87 €	0,002	4,69 €	0,002
TOTAL ressources financières	212 000,18 €	100,00	210 104,87 €	100	-1 895,31 €	0,00

Le ministère de la justice est le financeur principal puisque sa subvention représente plus de 94 % du budget en 2019. Cette subvention est supérieure de 2 000 € par rapport à 2018 (soit 1,79%). Toutefois, cette augmentation de crédits doit être nuancée par le fait que la subvention du département sollicitée à hauteur de 8 000 € n'a été que de 4 000 € (soit - 1,87 %).

L'écart négatif total constaté par rapport à 2018 est principalement dû à cette diminution du département des Yvelines. Un courrier a été adressé au Président du conseil départemental des Yvelines soulignant et alertant sur cette réduction progressive des subventions et a rappelé que le CDAD 78 mène de nombreuses actions en matière d'accès au droit sur le département.

En revanche, la subvention demandée au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a bien été allouée pour un montant de 8 000 €. Cette subvention contribue au fonctionnement du PAD pénitentiaire (financement de l'intervention de l'écrivain public et de l'association CIDFF).

Le CDAD a reçu également 100 € de l'agence du service civique, destinés à la formation obligatoire de l'agent.

Il est également comptabilisé en produits divers 4,87 € qui correspondent aux régularisations des arrondis URSSAF et du prélèvement à la source sur les indemnités de l'agent comptable réalisés en faveur du CDAD 78. Cette comptabilisation a donné lieu à 20 ordres de recette.

La Région Île de France s'est totalement retirée depuis 2017.

Les crédits alloués pour 2019 ont été entièrement consommés sur l'exercice considéré.

❖ **Pilotage budgétaire :**

Le CDAD des Yvelines effectue une analyse des dossiers constitués par ses partenaires, tant au niveau de la demande de financement qu'au niveau du compte-rendu d'exécution, et faisant état :

- de la description de l'action (nature détaillée, lieu de réalisation, public ciblé, objectif poursuivi...),
- de la durée et fréquence de l'action,
- de la qualité du personnel intervenant,
- du budget nécessaire avec indication de la part des autres financeurs.

Le CDAD effectue également depuis 2010 un suivi budgétaire annuel par partenaire et par structure d'accès au droit.

En 2019, il a été mis en place un suivi de la fréquentation des personnes reçues au sein des structures de l'accès au droit du département en adéquation avec les subventions allouées par le CDAD 78 aux différents partenaires. Ce document a été réalisé pour les deux semestres.

Ces différents outils permettent au CDAD des Yvelines de suivre d'une part, l'évolution du financement accordé à chacun de ses partenaires et d'autre part de déterminer la part de financement accordée au final au soutien de chaque structure d'accès au droit en fonction notamment de la fréquentation.

Ce suivi permet aussi d'équilibrer ses financements entre les partenaires et entre les structures.

Enfin, en complément du logiciel de comptabilité publique (GFI), il a été réalisé un suivi sous format Excel des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2019 :**

Au 31 décembre 2019, le solde budgétaire du CDAD des Yvelines est de - 10 972,17 €.

En revanche la variation de trésorerie ne s'élève qu'à - 10 961,17 € en raison d'un décalage d'un mois du prélèvement de la cotisation prélèvement à la source (PAS) de l'indemnité de l'agent comptable par la DGFIP (la cotisation PAS de décembre 2019 de 11 € a été prélevée en janvier 2020).

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2018 est de 79 368,32 €.

Après l'impact de la variation de trésorerie (- 10 961,17 €) le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2019 est de 68 407,15 €, ce qui correspond à 3,7 mois d'activité.

Il est ainsi constaté qu'à l'issue de l'exercice considéré, la situation budgétaire est saine.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Au niveau des contributions financières :

L'annexe prévoyait pour la région Ile de France un engagement à hauteur de 50 000 € et pour le département des Yvelines un engagement à hauteur de 15 000 €.

La région Ile de France en sa qualité de membre associé n'est plus liée juridiquement par l'annexe financière de 2013, elle s'est totalement désengagée depuis 2017.

La participation du département en 2019 est quant à elle à un niveau inférieur à celui prévu dans l'annexe de 2013 puisqu'elle est de 4 000 € (cf. *Supra*). Toutefois, il est à noter que pour 2020, la commission permanente du Conseil départemental des Yvelines a alloué au CDAD 78 une subvention de 8 000 €.

Au niveau des contributions en nature :

La participation de l'ordre des avocats du barreau de Versailles est notable. Elle est évaluée au total à 29 850 € pour l'année 2019 se traduisant par :

- des consultations juridiques générales les lundis soir au TGI de Versailles (103 permanences assurées pour 465 rendez-vous),
- des consultations juridiques des avocats pour enfants le mercredi au TGI de Versailles (39 permanences assurées pour 101 rendez-vous),
- des consultations juridiques à l'attention des victimes une fois par semaine à l'Institut en santé génésique à Saint Germain en Laye (39 permanences assurées pour 86 rendez-vous),
- des consultations pendant la campagne d'hiver au sein des Restos du Cœur à Bois d'Arcy, Plaisir, Vernouillet et Rambouillet (14 permanences assurées pour 31 rendez-vous).

La chambre interdépartementale des notaires de Versailles a assuré une activité en matière d'accès au droit et sa contribution très importante pour 2019 est évaluée à 71 550 € et se traduit comme suit :

- des consultations juridiques assurées dans cinq lieux (mairie de Juziers et PAD de Mantes-la-Jolie, Poissy, Saint Germain-en-Laye et Fontenay-le-Fleury), soit 203,5 heures de permanences sur l'année,
- des réunions d'information sur le mariage à destination des futurs époux assurées dans quatre villes (Poissy, Versailles, Sartrouville et Viroflay) représentant 26 heures sur l'année,
- des consultations délivrées à des particuliers dans le domaine de l'immobilier assurées dans trois villes (Houdan, Versailles et Saint Germain-en-Laye), représentant 9 heures.

La contribution de la chambre départementale des huissiers de justice des Yvelines est relativement stable avec 12 300 €. Elle consiste en des consultations juridiques assurées sur une MJD (les Mureaux) et quatre PAD (Saint Germain-en Laye, Fontenay-le-Fleury, Poissy et Sartrouville) soit 123 personnes reçues sur 46 permanences tenues.

La contribution en nature de l'UDAF 78 est élevée : 30 158 €. Elle est tout d'abord constituée par la mise à disposition d'un service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux qui apporte information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Ce service assure des permanences téléphoniques (2 demi-journées par semaine) et reçoit également les personnes sur rendez-vous. Toutes ces informations sont en ligne sur le site www.udaf78.com.

En 2019, l'UDAF 78 a complété sa contribution en nature par la tenue mensuelle d'une demi-journée de permanence d'un conseiller UDAF au sein du PAD adossé au SAUJ (service d'accueil unique du justiciable) du palais de justice de Versailles et du tribunal d'instance de Saint Germain-en-laye. Au total, 28 permanences ont été assurées, représentant 84 heures sur les deux sites.

Quant à l'Union des maires des Yvelines, aucune contribution n'est enregistrée.

Observation :

La Préfecture des Yvelines participe à l'accès au droit à travers les actions qu'elle finance dans le cadre de sa politique de la ville.

❖ **Focus sur la contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2019 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	198 000	198 000	26/04/2019
Subvention complémentaire n°1	0	0	
TOTAL :	198 000	198 000	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			94,24%

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	38 840,00 €	56,54%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	29 850,00 €	43,46%	71 550,00 €	100,00%	12 300,00 €	100,00%
TOTAL :	68 690,00 €	100,00%	71 550,00 €	100,00%	12 300,00 €	100,00%

2.1.2 Comptabilité

Le régime comptable du CDAD des Yvelines est celui de la comptabilité publique. La comptabilité est assurée depuis le 29 août 2016 par Madame Sandrine VANNIER, inspectrice principale des finances à la Direction Départementale des Finances Publiques de Versailles.

L'année 2019 a été marquée par le changement de logiciel comptable en passant d'EBP à GFI.

Le nouveau secrétaire général et l'agent comptable ont été formés à l'utilisation du logiciel les 26 et 27 février 2019 et n'ont eu accès à ce logiciel qu'après cette formation. Par conséquent, le suivi de la comptabilité sur le 1er semestre 2019 s'est effectué exclusivement sur un fichier Excel et le logiciel DVP de la DGFIP pour procéder aux virements.

La prise en main du logiciel a été particulièrement difficile, ce qui explique la longueur de la phase de doublon et de récupération des opérations. Les doublons « demandes de paiement » émises par GFI et les « mandats de paiements papier valant demandes de paiement » n'ont pu être supprimés qu'à l'été.

Un suivi d'exécution budgétaire sous Excel a été assuré par le secrétaire général du CDAD des Yvelines et l'agent comptable de manière à avoir un contrôle précis des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

La préparation budgétaire et comptable à partir du logiciel GFI pose certaines difficultés. C'est pourquoi, les tableaux sous format GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) ont été créés et saisis manuellement.

Enfin, la dématérialisation totale des pièces comptables et justificatives n'étant pas encore possible sur GFI, ces documents demeurent papier pour l'exercice 2019.

Les échanges entre le CDAD des Yvelines et l'agent comptable s'effectuent *via* le logiciel «GFI » et par messagerie électronique. Environ une fois par mois, le secrétaire général et l'agent comptable se rencontrent afin d'examiner différentes questions.

Les comptes financiers annuels sont tenus par l'agent comptable. Après présentation et validation par le conseil d'administration du CDAD des Yvelines, ils sont adressés par ses soins à la Cour des comptes accompagnés du rapport de gestion de l'ordonnateur.

Conformément à l'instruction comptable M9, un plan de contrôle interne budgétaire et comptable a été mis en place. Ce dernier est présenté pour validation au conseil d'administration du CDAD des Yvelines.

Les prestations relatives au nouveau logiciel de comptabilité (GFI) ont été de 3 144 €. L'exécution inclut l'installation et la mise en œuvre du logiciel soit 540 €, la formation de l'agent comptable et du secrétaire général soit 864 €, et l'infogérance et le suivi du progiciel (sur 10 mois), soit 1 740 €.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➤ Personnel mis à disposition :

2019 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Prénom NOM	« Corps » d'origine (ex : DSGJ, greffier, assistant de justice ...)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ¹	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)
Ministère de la justice	Dominique DUTEMPS	DSGJ	80 %	2	Secrétaire générale du 01/09/2010 au 28/02/2019
Ministère de la justice	André SINIGAGLIA	DSGJ	100 %	10	Secrétaire général depuis le 1 ^{er} mars 2019

➤ **Personnel recruté par le CDAD :**

2019 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD ...)	Montant de la rémunération annuelle (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ²	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)
ETAT NEANT						

➤ **Volontaires en service civique**

2019 – Volontaire(s) en service civique		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées
Rémi GOUHIER	7 (1 ^{er} janvier 2019 au 31 juillet 2019)	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du dispositif mis en place pour la sensibilisation et la formation des jeunes sur la justice, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> Affectation des classes aux audiences pénales du TGI Réception et suivi des demandes Accueil physique des classes d'élèves au TGI de Versailles Élaboration de supports pédagogiques Interventions en classe assurées avec notamment le secrétaire général Aide à la préparation de l'assemblée générale et des diverses réunions du CDAD Prises de photos
Pascaline BONNIEL	2 (1 ^{er} novembre 2019, fin de contrat le 30 juin 2020)	

L'agrément auprès de l'agence de service civique a fait l'objet d'un renouvellement en date du 20 mai 2019 pour une durée de 3 ans. Le calendrier maximal est de huit mois par volontaire en service civique.

➤ **Expérimentation SNU (service national universel) : néant**

III. ACTIONS MENEES

En 2019, le CDAD des Yvelines a continué de soutenir financièrement les nombreuses et diverses permanences de consultations et d'informations juridiques assurées au sein des structures d'accès au droit du département.

En outre, le CDAD des Yvelines s'est engagé en 2019 dans une nouvelle politique axée vers **l'accompagnement individualisé des personnes pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques. »**. Ainsi, il a soutenu deux associations dans ce dispositif (cf. *infra*).

Le **PAD pénitentiaire**, dont la convention constitutive a été signée le 5 mai 2017, a pris pleinement son essor, avec la mise en place de permanences d'un écrivain public, sous contrat de prestation de services avec le CDAD au sein des trois établissements pour majeurs sur le département (l'établissement pénitentiaire de Bois d'Arcy, la maison d'arrêt pour femmes de Versailles et la maison centrale de Poissy). Ces permanences viennent compléter celles assurées par les avocats et l'association CIDFF 78.

Au cours de l'année 2019, on comptabilise 352 personnes reçues, soit une augmentation de 82 personnes (30%) par rapport à 2018 (270). De plus, en 2019 une action a été engagée avec les services de la DDFIP de Versailles et le SPIP des Yvelines, sur la déclaration des impôts sur le revenu des détenus, ces derniers ne disposant pas d'accès à Internet (cf.*infra*).

Le PAD pénitentiaire s'est également développé avec la mise en place de permanences en droit des étrangers assurées par des avocats spécialisés du barreau de Versailles à la maison centrale de Poissy et par l'association CIMADE assurées par un bénévole à l'établissement pour mineurs (EPM) de Porcheville (cf.*infra*).

La politique **sur l'accès à l'aide juridictionnelle (AJ)** initiée en 2016 s'est maintenue en 2019 avec l'intégration des permanences spécifiques sur l'AJ au point d'accès au droit (PAD) adossé au Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) du palais de justice de Versailles, la poursuite du dispositif de consultations préalables appelé dispositif « CIBV-AJ » (27 dossiers traités en 2019) ainsi que de la politique de formation ouverte aux professionnels œuvrant dans le secteur social (1 session en juin a eu lieu réunissant 16 personnes).

Le **PAD adossé au SAUJ**, ouvert en 2016 afin d'informer et d'aider les personnes pour l'accès à l'aide juridictionnelle, s'est étoffé, avec la mise en place de permanences pour l'information juridique et **l'accompagnement** des personnes en difficulté sociale dans les démarches concernant :

- les contentieux familiaux : permanences assurées par l'association CIDFF 78,
- les tutelles familiales des majeurs protégés : permanences assurées par l'association UDAF 78,
- les situations de surendettement : permanences assurées par l'association CRESUS IDF,
- la médiation familiale via la plateforme d'information sur la médiation familiale (PIMF) : permanences assurées par les juristes des associations APME et CYM,
- les procédures relevant du TGI et du CPH : permanences assurées par la greffière de la MJD de Saint Quentin en Yvelines. Cette dernière est partie à la retraite le 1er octobre 2019. Elle est remplacée en janvier 2020 par une greffière du tribunal judiciaire de Versailles.

La **coordination de l'accès au droit** s'est poursuivie avec la réunion le 25 juin de tous les responsables des différentes structures du département des Yvelines. Cette réunion a permis notamment de faire le point sur les problématiques liées aux permanences et sur les besoins en formation. En outre, à l'occasion de cette réunion, de nouvelles trames statistiques pour l'année 2019 ont été mises en place afin d'harmoniser les pratiques et de disposer d'éléments reflétant l'activité des différentes structures. Ces maquettes statistiques ont été adaptées pour chacune des structures.

Le CDAD des Yvelines a poursuivi le dispositif existant pour **la formation des jeunes à la citoyenneté et à la découverte de la justice**, notamment par l'accueil des classes venant assister à une audience pénale. L'accueil est assuré par le volontaire de service civique qui présente le rôle et les acteurs de l'audience et répond aux questions des élèves. De plus, des interventions en classe sont assurées, avant et/ou après l'assistance à l'audience, afin de travailler sur la connaissance de la justice pénale, ses principes et fondements (cf.*infra*).

En matière de communication, la **journée nationale de l'accès au droit** a été cette année étendue sur deux juridictions du département, au TGI de Versailles et au TI de Saint Germain en Laye, avec des permanences assurées par tous les professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires) et la participation des conciliateurs de justice. (cf.*infra*).

S'agissant du **site internet du CDAD des Yvelines**, plusieurs mises à jour ont été réalisées en 2019. Entre mars 2018 et octobre 2019 le site a enregistré une augmentation croissante de 73% du nombre de visiteurs et de 121% du nombre de pages visitées (cf.*infra*).

3.1 Maillage territorial mis en place

3.1.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2019

Le PAD pénitentiaire s'est développé avec la mise en place de permanences en droit des étrangers assurées par un bénévole de l'association CIMADE à l'établissement pour mineurs (EPM) de Porcheville.

Cette mise en place fait suite au COFIL du PAD pénitentiaire du 11 février 2019.

L'objectif de ces permanences est la prise d'informations afin d'établir un diagnostic concernant la situation administrative de ces mineurs (en fonction de leur date d'arrivée en France, de leur situation pénale), afin de préparer leur accès à la majorité, qui entraînera une modification de leur statut sur le territoire français. Il est également question de la conduite à tenir en vue d'une possible régularisation.

Ces entretiens permettent aux jeunes de prendre connaissance des contraintes liées à une présence en France et des conditions nécessaires pour y demeurer.

De septembre à décembre 2019 ce sont au total 8 jeunes qui ont été rencontrés lors d'entretiens. Quatre permanences de 3 heures ont été assurées un jeudi par mois.

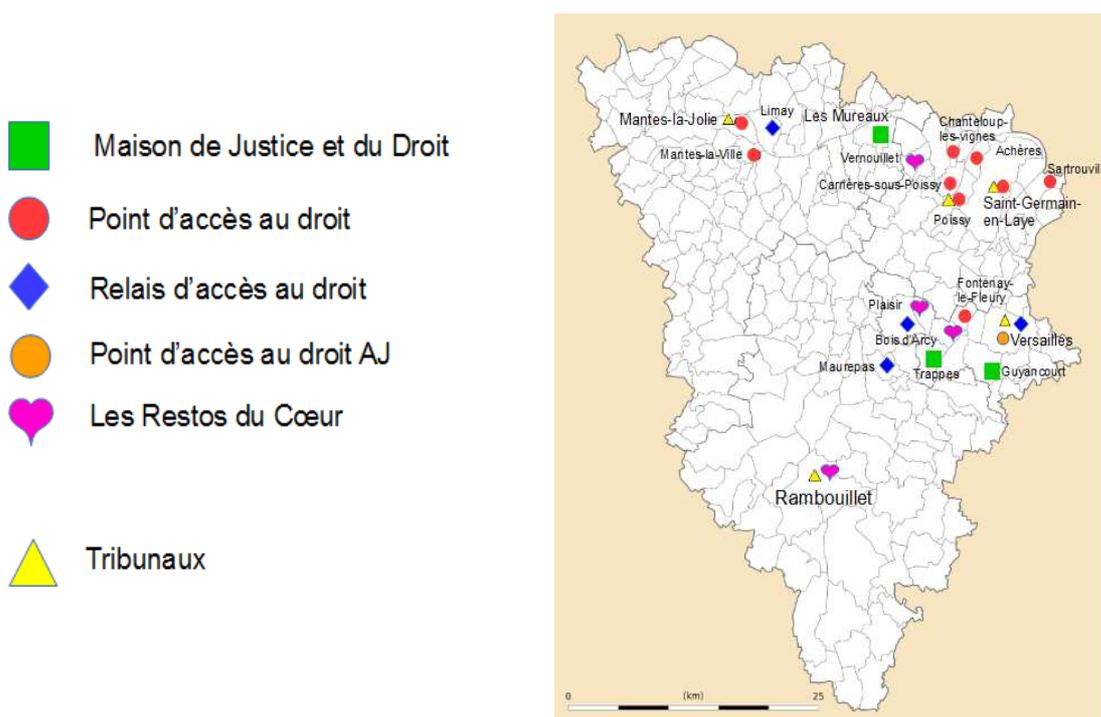
Ce dispositif sera reconduit sur l'année 2020.

3.1.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2019

Les structures d'accès au droit du département sont les suivantes :

- **2 Maisons de justice et du droit (MJD)** : Val de Seine (les Mureaux) et Saint-Quentin-en-Yvelines (2 antennes : Trappes et Guyancourt),
- **9 points d'accès au droit généralistes** : Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Fontenay-le-Fleury, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy, Sartrouville et Saint-Germain-en-Laye,
- **2 points d'accès au droit (PAD) spécialisés** : le PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles et un PAD en milieu pénitentiaire (PAD pénitentiaire),
- **4 relais d'accès au droit (RAD)** : Versailles, Maurepas, Plaisir et Limay.
- **4 relais dans les Restos du cœur** : Vernouillet, Plaisir, Bois d'Arcy et Rambouillet (*pendant les campagnes d'hiver*).

La carte ci-dessous permet d'avoir une vision globale de l'implantation des structures d'accès au droit dans le département. Ces dernières sont essentiellement installées en zones urbaines où la densité de la population est la plus importante.



▪ **Lieux généralistes**

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD ³)	Nombre de personnes reçues en 2019
MJD du Val de Seine - Les Mureaux	Maison de justice et du droit	5 440
MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines : Antenne de Guyancourt	Maison de justice et du droit	10 620
MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines : Antenne de Trappes		
PAD d'Achères	Point d'accès au droit	4 095
Pôle multi-services Michel Colucci de Carrières-sous-Poissy	Point d'accès au droit	1 479
PAD de Chanteloup-les-Vignes	Point d'accès au droit	2 777
PAD de Fontenay-le-Fleury	Point d'accès au droit	842
L'AGORA de Mantes-la-Jolie	Point d'accès au droit	1 944
Centre de vie sociale Augustin Serre de Mantes-la-Ville	Point d'accès au droit	890
PAD de Poissy	Point d'accès au droit	2 519
PAD de Saint Germain-en-Laye	Point d'accès au droit	3 597
Maison du citoyen, des droits et des devoirs de Sartrouville	Point d'accès au droit	3 423
Relais Marianne de Maurepas	Relais d'accès au droit	1 402
CCAS de Versailles	Relais d'accès au droit	1 324
Maison des familles Flora Tristan de Plaisir	Relais d'accès au droit	1 341
CCAS de Limay	Relais d'accès au droit	1 382
TOTAL :		43 075

▪ **Lieux spécialisés**

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Publics et/ou thématiques ciblés ⁴	Nombre de personnes reçues en 2019
PAD adossé SAUJ du palais de justice de Versailles	PAD	A destination de toutes personnes, accès à l'aide juridictionnelle et informations sur les contentieux : familiaux, tutelles familiales des majeurs protégés, surendettement, médiation familiale et procédures relevant du tribunal judiciaire et du CPH	2 194
PAD pénitentiaire de la Maison centrale de Poissy	PAD	Consultations juridiques et service d'écrivain public à destination des personnes détenues	108
PAD pénitentiaire du Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy	PAD	Consultations juridiques et service d'écrivain public à destination des personnes détenues	143
PAD pénitentiaire de la Maison d'arrêt pour femmes de Versailles	PAD	Consultations et informations juridiques et service d'écrivain public à destination des personnes détenues	93
PAD pénitentiaire de l'établissement pour mineurs de Porcheville	PAD	Informations juridiques à destination des mineurs détenus	8
TOTAL :			2546

3.1.3 Focus sur l'implantation de certains dispositifs d'accès au droit

❖ Dispositifs d'accès au droit en juridiction

Juridiction	Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)	Intervenant(s) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics...)	Nombre de personnes reçues en 2019 dans le cadre du PAD/RAD
TGI de Versailles	PAD adossé SAUJ du palais de justice de Versailles	Associations : CIDFF 78, UDAF 78, CRESUS IDF, APME et CYM. Greffière de la MJD de Saint Quentin en Yvelines.	2 194
TOTAL :			2 194

Il existe une parfaite coordination entre le SAUJ et les intervenants effectuant des permanences au sein du PAD adossé SAUJ du palais de justice de Versailles. Les agents du SAUJ réorientent les personnes vers les permanences du PAD en fonction de leurs besoins. Aussi, les juristes des différentes associations procèdent avec la responsable du SAUJ à des échanges de connaissance, d'informations diverses sur les procédures (affaires familiales, aide juridictionnelle, accueil des victimes etc.).

En outre, des rencontres régulières ont lieu entre la responsable du SAUJ et le secrétaire général du CDAD des Yvelines.

❖ Dispositifs d'accès au droit dans les maisons de services au public (MSAP)

Maison de services au public	Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)	La MSAP fait-elle l'objet d'une labellisation France services en 2020 ?	Intervenant(s) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics...)	Nombre de personnes reçues en 2019 dans le cadre du PAD/RAD
Les Mureaux	Aucune	oui	Néant	Néant
Trappes	Aucune	oui	Néant	Néant
Thoiry (création)	Aucune	Oui (création)	Néant	Néant
TOTAL :				Néant

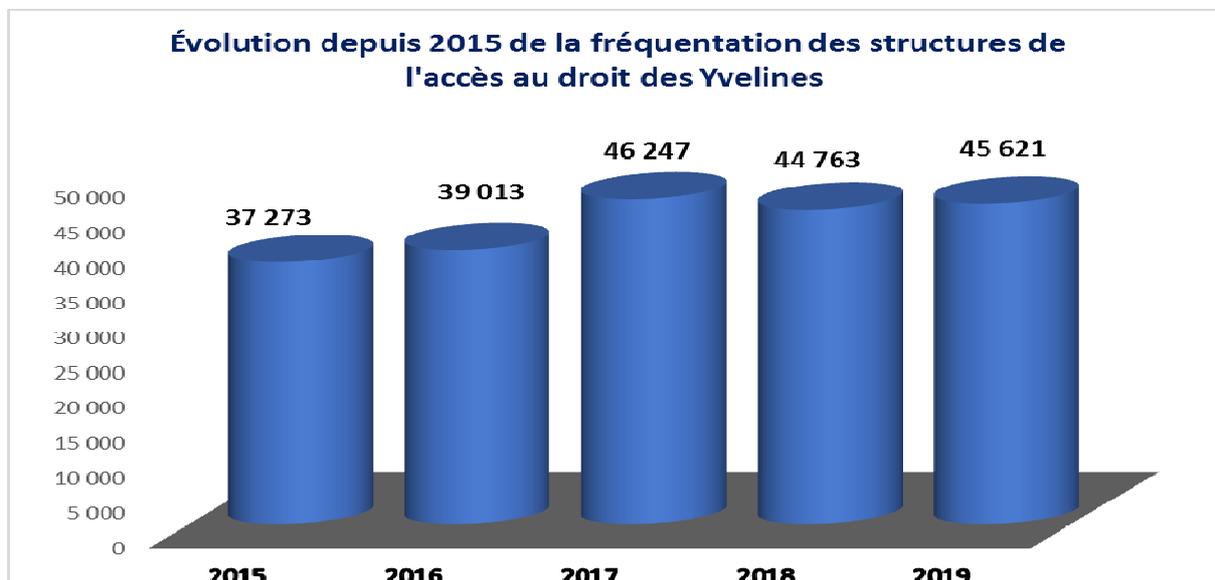
Les France services de Trappes et des Mureaux sont à proximité des deux Maisons de justice et du droit du département. S'agissant de France services Thoiry, cette structure est à environ 20 minutes (voiture) de l'antenne de Trappes de la MJD de Saint Quentin en Yvelines et du PAD de Mantes la Ville.

Lors de la formation des agents France Services, il leur a été notamment remis des tableaux recensant tous les éléments utiles concernant les structures de l'accès au droit du département (type de permanence, la fréquence, adresse, numéros de téléphone, courriel de contact, site Internet, horaires d'ouverture). Il en a été de même concernant les SAUJ du département.

3.1.4 Evaluation

On comptabilise **45 621 personnes reçues** sur l'ensemble des structures du département en 2019. Cette fréquentation est légèrement supérieure (+ 2%) à celle de 2018 (44 763 personnes), soit un écart de + 858 personnes reçues.

Comme il est possible de l'observer sur le graphique ci-dessous, une nette augmentation entre 2015 et 2017 de la fréquentation est constatée, puis celle-ci se stabilise sur 2018 et 2019. La fréquentation des structures entre 2015 et 2019 a enregistré une augmentation de 22,40 %.



La fréquentation des différentes structures généralistes de l'accès au droit est relativement stable par rapport à 2018 avec néanmoins, pour certaines d'entre elles, quelques variations.

Ainsi certaines structures ont vu leur nombre de personnes reçues augmenter de manière plus ou moins significative tandis que d'autres ont enregistré une baisse relative de leur fréquentation.

Pour ce qui est des structures spécialisées, il est à noter que le PAD adossé au SAUJ de Versailles enregistre une hausse importante de sa fréquentation. Cette augmentation est notamment due à la mise en place des nouvelles permanences concernant les contentieux familiaux, les tutelles familiales des majeurs protégés, le surendettement et la médiation familiale.

Quant au PAD pénitentiaire, il a connu également un accroissement de son activité avec la mise en place effective des permanences d'un écrivain public au sein des trois établissements pour majeurs du département. En outre, depuis septembre 2019, le PAD pénitentiaire s'est développé avec la mise en place de permanences en droit des étrangers assurées par un bénévole de l'association CIMADE à l'établissement pour mineurs (EPM) de Porcheville.

Les données (détaillées dans les deux tableaux ci-après) sont issues des statistiques établies par les structures d'accès au droit, recoupées avec les informations provenant des rapports d'activité des partenaires associatifs et professionnels du droit du CDAD des Yvelines.

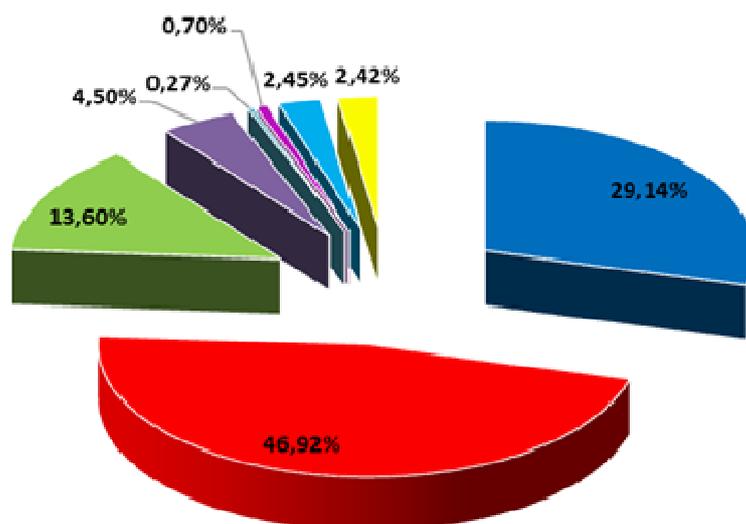
La plupart des structures disposent d'outils d'évaluation qui leur sont propres. Néanmoins, à l'occasion de la réunion de coordination, de nouvelles trames statistiques pour l'année 2019 ont été mises en place afin d'harmoniser les pratiques et de faciliter le recueil des données. Ces maquettes statistiques ont été adaptées pour chacune des structures.

Le premier tableau fait état pour chaque structure d'accès au droit et pour chaque type d'intervenants présents de la fréquentation des personnes reçues.

Il permet ainsi de savoir quel type d'intervenant est présent dans une structure et de connaître son volume d'activité.

STRUCTURES	Agents des structures	Associations	Écrivain public	Avocats	Huissiers	Notaires	Conciliateurs	DDD	TOTAL
MJD Val de Seine	515	3 056	1 197	314	44	0	128	186	5 440
MJD St Quentin en Yvelines (Trappes + Guyancourt)	6 098	3 491	96	420	0	0	97	418	10 620
PAD Achères	2 095	1 064	614	247	0	0	75	0	4 095
PAD Carrières-sous-Poissy	0	750	674	55	0	0	0	0	1 479
PAD Chanteloup-les-Vignes	0	1 314	1 331	36	0	0	0	96	2 777
PAD Fontenay-le-Fleury	0	468	120	67	11	89	87	0	842
PAD Mantes-la-Jolie	0	1 678	0	215	0	51	0	0	1 944
PAD Mantes-la-Ville	112	708	0	0	0	0	70	0	890
PAD Poissy	0	1 707	187	157	37	80	191	160	2 519
PAD Sartrouville et CSF Sartrouville : accompagnement "démarche numérique"	0	2 388	509	273	22	0	106	125	3 423
PAD St Germain en Laye	2 078	826	157	173	9	101	132	121	3 597
PAD adossé SAUJ TJ Versailles	507	1 660	0	27	0	0	0	0	2 194
PAD Pénitentiaire	0	57	289	6	0	0	0	0	352
RAD Maurepas	1 402	0	0	0	0	0	0	0	1 402
RAD Versailles (CCAS)	0	229	959	0	0	0	136	0	1 324
RAD Plaisir	487	854	0	0	0	0	0	0	1 341
RAD Limay	0	1 156	70	61	0	0	95	0	1 382
TOTAL GENERAL	13 294	21 406	6 203	2 051	123	321	1 117	1 106	45 621

POURCENTAGE DE PERSONNES RECUES PAR INTERVENANTS EN 2019



- Agents des structures
- Associations
- Écrivains publics
- Avocats
- Huissiers
- Notaires
- Conciliateurs
- Délégués du défenseur des droits

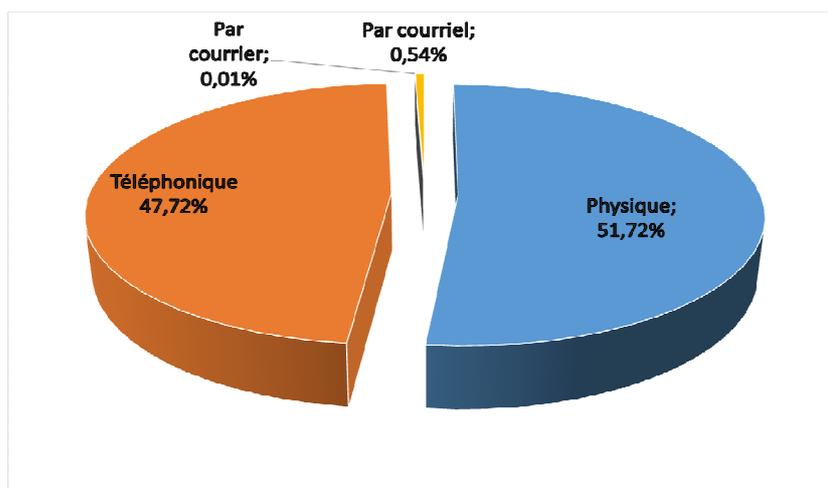
L'examen de ce tableau et du graphique permet de relever que :

- **près de 47 % des personnes sont reçues sur des permanences assurées par les partenaires associatifs** dont les soutiens notamment financiers, sont combinés entre le Conseil régional, le conseil départemental, la préfecture, les communes et le CDAD des Yvelines. Ce pourcentage est en légère hausse (+3 %) par rapport à 2018 (44 %),
- **5,5 % des personnes sont reçues sur des permanences assurées par les professionnels du droit** (avocats, huissiers et notaires). Ces derniers interviennent sans délivrance de bon de consultation. Ce dispositif, entièrement gratuit pour les bénéficiaires, est pris en charge pour partie par les professions (apport en nature au CDAD 78), par les communes et par le CDAD des Yvelines. Une baisse de 1,5 % est constatée par rapport à 2017 (7%). La part la plus importante est celle des avocats 4,5% avec 2 051 personnes reçues,
- **la part des personnes reçues par les agents des structures**, qui assurent des permanences d'informations juridiques, est toujours importante puisqu'elle représente **29 %** même si une diminution de 1% est enregistrée par rapport à 2018 (30% en 2018). En effet, les 2 MJD disposent de juristes assurant des permanences (1 greffier et 5 agents territoriaux au total) et d'autres structures bénéficient d'un coordinateur-juriste (PAD Achères, St Germain-en-Laye et Mantes-la-Ville) ou agent (RAD de Maurepas) qui renseignent également les personnes sans nécessairement les renvoyer vers d'autres intervenants ou dispositifs,
- **la part des personnes reçues par les écrivains publics** est élevée avec **13,6 %**, elle est relativement stable par rapport à celle de 2018 (+0,6%),
- s'agissant **des conciliateurs de justice (2,45%) comme des délégués du Défenseur des Droits (2,42%)**, les pourcentages de fréquentation restent faibles et stables. Toutefois, pour les conciliateurs, ce pourcentage doit être nuancé. En effet, il ne reflète pas l'entière activité de ceux-ci dans la mesure où le CDAD des Yvelines n'a pas connaissance de l'activité menée en dehors des structures.

En complément de ces informations, il faut noter que :

- les personnes reçues sont majoritairement domiciliées ou travaillent dans la commune ou dans les communes proches des structures (55% à 80 % selon les structures). En effet, les personnes en grande fragilité sociale sont peu mobiles. Aussi, le nombre de personnes en provenance d'un autre département est très réduit. Cependant, et au vu de l'urgence, il arrive fréquemment que les structures réorientent les personnes entre elles afin de pouvoir offrir un rendez-vous plus rapide et/ou un rendez-vous sur un service spécifique dont elles ne disposent pas,
 - la majorité des personnes reçues sont des femmes (45% à 70 % selon les structures),
 - les jeunes (- de 25 ans) représentent 2% à 6% du public,
 - la tranche d'âge la plus touchée est celle entre 30 et 60 ans (40% à 78% selon les structures),
 - enfin, les personnes de plus de 60 ans représentent 4% à 10% du public selon les structures.
- Cette situation est sans changement significatif par rapport à 2018.

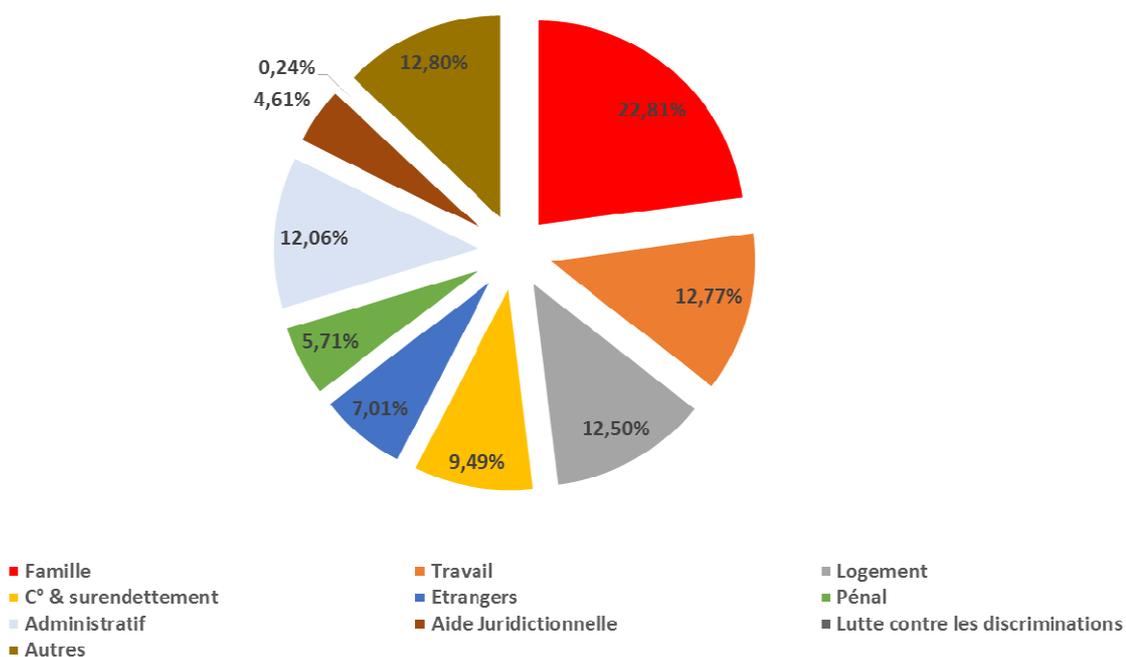
L'ensemble des structures de l'accès au droit du département des Yvelines a accueilli **90 475 personnes dont 43 179 par téléphone.**



Le 2^{ème} tableau fait état de la fréquentation des personnes pour chaque structure par domaines juridiques sollicités.

STRUCTURES	Famille	Travail	Logement	C° & sur Endettement	Etrangers	Pénal	Administratif	Aide Juridictionnelle	Lutte contre les discriminations	Autres	TOTAL (personnes reçues)
MJD Val de Seine	793	607	575	586	714	257	1 000	98	3	807	5 440
MJD St Quentin En Yvelines	2 333	2 243	693	1 440	861	691	1 120	415	15	809	10 620
PAD Achères	616	799	440	401	381	254	335	425	60	384	4 095
PAD Carrières/Poissy	198	104	370	45	0	0	355	35	0	372	1 479
PAD Chanteloup-les-Vignes	404	286	90	69	276	218	583	97	1	753	2 777
PAD Fontenay-le-Fleury	90	37	140	95	39	47	18	6	0	370	842
PAD Mantes-la-Jolie	862	51	401	99	27	175	32	168	0	129	1 944
PAD Mantes-la-Ville	306	39	168	171	1	8	8	72	0	117	890
PAD Poissy	409	433	459	280	212	363	79	36	8	240	2 519
PAD Sartrouville et CSF Sartrouville : accompagnement "démarche numérique"	835	343	812	324	105	209	368	0	9	418	3 423
PAD St Germain en Laye	525	368	985	373	0	177	237	54	13	865	3 597
PAD adossé SAUJ TJ Versailles	1 346	24	24	63	52	22	35	560	0	68	2 194
PAD pénitentiaire	138	30	4	14	34	3	52	25	0	52	352
RAD Maurepas	307	162	90	97	138	2	576	30	0	0	1 402
RAD Versailles (CCAS)	158	92	91	132	66	60	629	20	0	76	1 324
RAD Plaisir	418	162	331	86	94	47	56	61	0	86	1 341
RAD Limay	667	47	28	54	198	71	19	3	0	295	1 382
TOTAL (personnes reçues)	10 405	5 827	5 701	4 329	3 198	2 604	5 502	2 105	109	5 841	45 621
TOTAL EN %	22,81	12,77	12,50	9,49	7,01	5,71	12,06	4,61	0,24	12,80	100,00

Répartition en pourcentage des personnes reçues en 2019 par domaine juridique



L'analyse de ces données fait apparaître que:

- le domaine **du droit de la famille** est toujours le domaine le plus sollicité : il représente près de **23%** des demandes (contre 17.35% en 2018), soit une augmentation de plus de 5%,
- **le droit du travail** enregistre un taux de **12,77%** (13,38 % en 2018). Ce domaine relativement élevé est stable (écart -0,61).
- **le droit du logement** atteint **12,5%** (13,27% en 2018). Une légère diminution de - 0,77 % est constatée,
- **les demandes en droit de la consommation-surendettement** font apparaître un taux de **9,49%** (11,46 % en 2018). Une baisse de la fréquentation est également enregistrée (-1.97%),
- **le droit des étrangers** observe un taux de **7,01%** (8,36 % en 2018) soit une diminution de - 1.35 %.
- **le domaine de l'aide juridictionnelle** reste relativement stable et représente **4,61 %** (5 % en 2018),
- **le domaine droit administratif** constate un taux de **12,06 %** (2018 : 9,55%), soit une hausse de 2,51 %. Ce domaine regroupe diverses questions (fonction publique, hospitalier, urbanisme etc...) mais aussi les aides à certaines démarches administratives,
- **le domaine pénal** enregistre un taux de **5,71%** (6,82% en 2018), soit une diminution de - 1,11 %. Ces demandes sont attachées aux infractions comme par exemple les contraventions routières, l'usage de stupéfiants, les violences, les dégradations...
- **le domaine « autres »** est toujours important : il représente **12,80%** des demandes. Ce taux est toutefois inférieur à celui de 2018 (14,80 %) soit un écart de -2 %. Outre les questions en droit des contrats, droit commercial, droit de l'environnement, voies d'exécution, il comprend aussi les questions en matière d'aides sociales diverses...
- enfin, en 2019, il a été comptabilisé les questions relatives à **la lutte contre les discriminations qui représente 0,24 %** (soit 109 personnes reçues).

Observations générales :

Le CDAD des Yvelines développe depuis de nombreuses années une politique qui a pour objectif, sur le département, de répondre aux besoins des personnes en matière d'informations, d'orientations juridiques et d'aide pour les démarches dans des domaines les plus sollicités que sont le droit de la famille, le droit du travail, le droit relatif au logement, le droit relatif aux personnes étrangères ou d'origine étrangère mais aussi le droit de la consommation incluant les situations de surendettement.

Pour assurer ces dispositifs, le CDAD des Yvelines a apporté en 2019, un soutien financier important aux associations, aux professionnels du droit et à l'écrivain public qui assurent les permanences d'informations juridiques au sein des structures de l'accès au droit du département (cf. *supra*).

Les dispositifs s'adressent prioritairement aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique et plus précisément au public présent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Plusieurs structures d'accès au droit sont implantées dans les QPV. Il s'agit notamment de des Maisons de justice et du droit (MJD) de Saint Quentin en Yvelines (antennes de Trappes et Guyancourt) et du Val de Seine située aux Mureaux. En outre, les Points d'accès au droit (PAD), de Mantes la jolie, de Carrières sous Poissy, de Chanteloup-les-Vignes, de Poissy, de Sartrouville et les relais d'accès au droit (RAD) de Plaisir, Maurepas et Limay sont situés dans ces quartiers.

En 2019, le CDAD des Yvelines s'est engagé dans une nouvelle politique axée vers l'accompagnement individualisé des personnes pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques. ». Le CDAD a soutenu deux associations dans ce dispositif sur Sartrouville (cf.*infra*). Ce dispositif qui constitue un nouveau besoin est susceptible d'être développé progressivement sur le département.

L'implantation des structures d'accès au droit dans le département couvre essentiellement les zones urbaines, où la densité de la population est la plus importante. La couverture territoriale peut être encore développée en zone rurale et dans le sud du département. La mise place du dispositif France Services pourra contribuer à ce développement, notamment avec les services publics itinérants (Bus France Services).

3.1.5 Articulation avec les MJD

Le département des Yvelines compte deux MJD :

- la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui est située sur deux sites (Trappes et Guyancourt), est un service de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une greffière est affectée à cette MJD. Cette dernière est partie à la retraite le 1er octobre 2019. Elle est remplacée en janvier 2020. La MJD dispose également de personnels de la fonction territoriale et de personnels contractuels, soit au total, avec le greffier, 9 personnes,
- la MJD du Val de Seine, située sur un seul site les Mureaux (avec également des permanences délocalisées au sein des mairies) est, quant à elle, un syndicat intercommunal. Aucun greffier n'est affecté sur le poste localisé. La MJD fonctionne uniquement avec du personnel contractuel (5 personnes au total).

Afin de tenir compte de l'évolution des deux MJD tant au niveau de leur activité que de leur implantation géographique, une procédure de renouvellement de leur convention constitutive (datant de 1997 et 1998) a été engagée en 2018. Les projets ont été arrêtés d'un commun accord. Ils ont été présentés et ont reçu un avis favorable des fonctionnaires et magistrats du tribunal de grande instance de Versailles lors des assemblées générales de novembre 2018. Ces conventions constitutives ont été validées en juillet 2019 par le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes. Elles sont en cours de signatures.

Les deux MJD travaillent de manière autonome.

Sur le volet de l'accès au droit, les deux MJD travaillent en bonne collaboration avec le CDAD des Yvelines. Elles participent aux réunions de coordination de l'accès au droit animées par le CDAD. Ces réunions permettent aux responsables d'échanger sur leurs actions, de mutualiser leurs moyens, de préciser leurs domaines d'intervention, de communiquer sur leurs dispositifs...et au CDAD de transmettre et de communiquer plus efficacement sur sa politique. Elles collaborent avec le CDAD à l'amélioration des actions menées à l'égard des jeunes, comme l'assistance aux audiences correctionnelles du TGI de Versailles ou encore les reconstitutions de procès.

Les deux MJD ont aussi une activité comme structures judiciaires de proximité (avec la présence des délégués du procureur de la République, des conseillers d'insertion et de probation, des éducateurs de la PJJ...) et mènent des actions qui s'inscrivent dans la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance. Dans ces derniers domaines, les deux MJD du département travaillent en lien direct avec les services du procureur de la République près le TGI de Versailles. Pour la MJD de St Quentin-en-Yvelines, ce lien est assuré par la greffière et pour la MJD du Val de Seine, par sa directrice.

Enfin, concernant le recueil de l'activité, le CDAD des Yvelines a élaboré une maquette statistique permettant aux MJD de recueillir mensuellement leurs données. Cela permet notamment aux structures d'avoir une connaissance rapide de l'évolution de leur activité et de pouvoir ainsi répondre plus facilement et plus rapidement aux demandes du tribunal de grande instance comme à celles du ministère de la Justice.

3.2 Actions du CDAD

3.2.1 Actions thématiques

❖ En faveur des détenus :

Les permanences de consultations et d'informations juridiques en faveur des détenus se sont poursuivies au sein des 3 établissements pour majeurs sur le département (cf. *supra*).

En outre, en 2019 une action a été engagée avec les services de la DDFIP de Versailles et le SPIP des Yvelines, sur **la déclaration des impôts sur le revenu des détenus**, ces derniers ne disposant pas d'accès à Internet. L'objectif a été d'établir une déclaration papier pour la campagne déclarative 2019. Il est souligné qu'il s'agit d'une étape préalable déterminante à l'ouverture des droits sociaux (RSA, CAF etc.) des détenus sortants. Grâce aux services de la DDFIP, 192 déclarations ont été pré-remplies. En outre, des imprimés ont été fournis aux établissements pénitentiaires du département. Cette nouvelle action s'inscrit dans le dispositif qui vise à favoriser l'intégration ou la réintégration sociale des personnes condamnées.

❖ En faveur des personnes étrangères :

Depuis septembre 2019 ont été mises en place **des permanences en droit des étrangers au sein de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville**. Celles-ci sont assurées mensuellement par un bénévole de l'association CIMADE qui rencontre des jeunes étrangers en présence d'éducateurs spécialisés de la PJJ. De septembre à décembre 2019 ce sont au total 8 jeunes qui ont été rencontrés lors d'entretiens.

L'objectif de ces permanences est la prise d'informations afin d'établir un diagnostic concernant la situation administrative de ces mineurs (en fonction de leur date d'arrivée en France, de leur situation pénale), afin de préparer leur accès à la majorité, qui entraînera une modification de leur statut sur le territoire français. Il est également question de la conduite à tenir en vue d'une possible régularisation.

Ces entretiens permettent aux jeunes de prendre connaissance des contraintes liées à une présence en France et des conditions nécessaires pour y demeurer. La difficulté principale est liée à l'absence d'une bonne connaissance du français et, dans certains cas, d'une absence quasi-totale de connaissance de la langue française. En 2020, il est prévu l'utilisation d'un outil afin de faciliter le recueil d'informations indispensables.

En 2019, il a été également mise en place **des permanences (à la demande) en droit des étrangers assurées par des avocats spécialisés du barreau de Versailles à la maison centrale de Poissy**. Cette mise en place fait suite au COPIL du PAD pénitentiaire du 11 février 2019. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de cet établissement pénitentiaire avaient sollicité ce dispositif compte tenu des situations très complexes auxquelles la CIMADE ne peut répondre. Ce dispositif sera reconduit en 2020.

Enfin, les associations GSTM et ASTI ont continué d'assurer des permanences dans différentes structures d'accès au droit du département des Yvelines.

❖ En faveur des jeunes :

Le CDAD des Yvelines a poursuivi le dispositif existant pour la formation des jeunes à la citoyenneté et à la découverte de la justice.

1327 élèves de la 4^{ème} à la terminale ont été accueillis pour assister à des audiences pénales. L'accueil assuré par le volontaire de service civique permet aussi de présenter le rôle et les acteurs de l'audience et de répondre aux questions des élèves.

Par des interventions en classe, avant et/ou après l'assistance à l'audience, les élèves ont pu concrètement travailler sur l'application de la loi et le respect des principes et valeurs fondamentales à travers l'étude de cas réels au moyen de dossiers « anonymisés ». Le dispositif est modulable en fonction du choix pédagogique des professeurs, du niveau de connaissances des classes, et des disponibilités des professionnels intervenants pour le CDAD des Yvelines (4 interventions en classe avec 80 élèves en 2019).

Ce sont également 11 reconstitutions de procès (avec 220 élèves) qui ont eu lieu en 2019, dispositif assuré par le secrétariat de la présidence.

Enfin, divers supports pédagogiques sont en ligne sur le site Internet du CDAD des Yvelines (fiche présentant le déroulé d'une audience, ses acteurs, QCM...).

❖ **En faveur des personnes en situation précaire :**

Une action nouvelle a été développée en 2019 avec l'association CRESUS IDF Paris afin d'apporter une information juridique spécialisée aux personnes endettées ou surendettées, à leur établir des diagnostics "budget", à leur préparer un dossier de surendettement, à vérifier leurs créances, à les informer sur les procédures de recouvrement et de surendettement, à négocier des délais de paiement et d'abandon de créance, avec selon les situations, une réorientation vers les partenaires présents sur le département des Yvelines. En outre, l'association assure un suivi et un accompagnement tout au long de la procédure. Ces permanences ont lieu à raison d'une demi-journée par semaine. Ce dispositif a été mis en place au PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles (cf.*supra*).

❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

L'association CIDFF 78 a continué d'assurer de nombreuses permanences d'accueil individuel en donnant des informations juridiques précises sur des domaines variés (droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation...) dans différentes structures d'accès au droit du département des Yvelines.

Dans le cadre de ces permanences, cette association peut recevoir des femmes victimes de violences conjugales. En 2019, se sont 280 femmes qui ont été reçues.

❖ **En faveur des familles :**

Une nouvelle permanence assurée par l'association CIDFF 78 a été mise en place pour l'information juridique des personnes en matière de contentieux familial et leur accompagnement dans les démarches concernant les procédures sans avocat obligatoire et les procédures en urgence.

Les objectifs de cette permanence sont d'améliorer la prise en charge des personnes, de faciliter le traitement de leurs demandes et de parfaire la qualité des requêtes déposées au greffe. Ces permanences ont lieu à raison d'une demi-journée par semaine.

En outre, une nouvelle permanence assurée par les associations CYM et APME a été mise en place afin de réaliser des actions d'informations gratuites sur la médiation familiale. Ces actions ont pour objectif de prévenir les conséquences de la cristallisation et de la judiciarisation des conflits au sein de la famille. Elles visent aussi à la prévention des violences et ruptures de liens intrafamiliaux.

Les associations sont étroitement liées au comité de soutien de la parentalité. L'information donnée sur la plateforme d'information familiale (PIMF) vise à faire mieux connaître la médiation familiale et le tribunal de grande instance. Cette plateforme destinée à tout public accueille les personnes quatre jours par semaine (sans rendez-vous le matin et sur convocation JAF l'après-midi).

Ces deux dispositifs ont été mis en place au PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles (cf.*supra*).

Enfin, l'association UDAF 78, dans le cadre de sa contribution en nature, met à disposition un service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux qui apporte information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Ce service assure des permanences téléphoniques (2 demi-journées par semaine) et reçoit également les personnes sur rendez-vous. En 2019, l'association a complété sa contribution en nature par la tenue mensuelle d'une demi-journée de permanence d'un conseiller UDAF au sein du PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles et du tribunal d'instance de Saint Germain-en-laye.

❖ **Autre :**

L'accompagnement dans l'accomplissement des démarches numériques :

En 2019, le CDAD des Yvelines s'est engagé dans une nouvelle politique axée vers l'accompagnement individualisé des personnes pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques ». Le CDAD a soutenu deux associations dans ce dispositif :

- CSF-section de Sartrouville, qui accompagne les personnes qui ont à effectuer des démarches en ligne en urgence,
- AGS-CSF Sartrouville, qui œuvre sur le long terme afin de rendre la personne plus autonome et à même de pouvoir effectuer seule à terme ses démarches. À cette fin, des ordinateurs sont mis à disposition avec un accès à Internet et l'association assure la formation et le suivi des personnes dans le cadre « d'ateliers numériques ».

Bilan au cours de l'année 2019 :

- 1 756 personnes ont été reçues par la CSF-section de Sartrouville,
- 88 personnes ont été reçues au sein des ateliers numériques organisées par l'AGS-CSF Sartrouville.

Le dispositif d'aide d'accès à l'aide juridictionnelle :

Le dispositif CIBV-AJ, en collaboration avec le Centre d'information du barreau de Versailles mis en place en 2016 s'est poursuivi. Il offre une heure de consultation juridique gratuite en cabinet assurée par un avocat au bénéfice de tout demandeur à l'aide juridictionnelle (AJ) et ce, préalablement à la décision du bureau d'aide juridictionnelle (BAJ). En 2019, ce sont 27 personnes qui en ont été bénéficiaires. Il s'agit principalement de contentieux prud'homaux, de la famille et d'actions en responsabilité.

En complément de ce dispositif, le CDAD organise une formation des professionnels du secteur social. Celle-ci est dispensée par la vice-présidente du BAJ et par la greffière de la MJD de St Quentin-en-Yvelines. Ces formations sont destinées aux professionnels amenés dans le cadre de leurs fonctions, à orienter, aider et accompagner les demandeurs à l'aide juridictionnelle (exemple : agent d'accueil en juridiction, MJD, PAD ou RAD, écrivain public, travailleur social, juriste). Une session a été organisée dans l'année. 16 personnes se sont inscrites à cette formation (agents d'accueil, travailleurs sociaux, juristes...).

En outre, des permanences spécifiques pour l'AJ sont assurées dans certaines structures. La fréquentation des personnes reçues en 2019 est de 2 105.

3.2.2 Actions de communication

La coordination et la communication de l'accès au droit s'est poursuivie avec la réunion le 25 juin de tous les responsables des différentes structures du département des Yvelines. Cette réunion a permis notamment de faire le point sur les problématiques liées aux permanences et sur les besoins en formation. En outre, à l'occasion de cette réunion, de nouvelles trames statistiques pour l'année 2019 ont été mises en place afin d'harmoniser les pratiques et de disposer d'éléments reflétant l'activité des différentes structures. Ces maquettes statistiques ont été adaptées pour chacune des structures. Enfin, cette réunion a également permis de présenter la nouvelle politique du CDAD pour l'accompagnement des publics fragiles.

La journée nationale de l'accès au droit du 24 mai 2019 :

La journée nationale de l'accès au droit a été cette année étendue sur deux juridictions du département, avec des permanences assurées par tous les professionnels du droit (avocat, huissiers, notaires) et la participation des conciliateurs de justice.

- Au Tribunal de Grande Instance de Versailles :
 - des informations et consultations juridiques ont été assurées toute la journée par les avocats du Barreau de Versailles, (28 personnes ont été reçues)
 - la permanence assurée par les huissiers s'est déroulée le matin et la permanence assurée par les notaires l'après-midi. (6 personnes reçues par les notaires - 6 personnes reçues par les huissiers)Au total 40 personnes ont été reçues.

- Au Tribunal de Saint Germain en Laye :
 - les notaires ont assuré une permanence le matin et les huissiers ont assuré celle de l'après-midi,
 - une conférence-atelier sur les personnes vulnérables a été organisée le matin avec notamment des mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
 - une information sur les déclarations et certificats de nationalité a été assurée par une greffière l'après-midi,
 - une table ronde sur la conciliation assurée par des conciliateurs de Justice a également eu lieu l'après-midi.Au total environ 15 personnes ont été reçues.

3.2.3 Outils de communication

Le site Internet du CDAD des Yvelines :

Le site Internet du CDAD a été mis en ligne en mars 2018.

Le site, élaboré en collaboration avec les CDAD du Val d'Oise et le CDAD des Hauts-de-Seine, a été conçu pour répondre à la fois aux demandes des professionnels et des particuliers. Dès la page d'accueil, **une carte géographique interactive** offre une vue générale des structures existantes sur le département et permet d'obtenir immédiatement leurs coordonnées et services.

Il est aussi possible d'effectuer une recherche plus approfondie : un moteur de recherche est intégré proposant une recherche par code postal, puis par structure ou type d'intervenant ou domaine juridique concerné. La base de données étant renseignée pour les 3 départements, il est possible d'obtenir des informations sur la commune indiquée, mais aussi sur tout le département et dans les départements voisins.

Une page est consacrée à la **présentation du CDAD, ses missions et sa composition**. Le rapport annuel d'activité est téléchargeable ainsi que le formulaire de demande de subvention.

Une page est consacrée aux **différentes structures d'accès au droit** avec la possibilité de télécharger les plaquettes de présentation.

Une page est dédiée à la **médiation et à la conciliation**.

Une page présente **les aides disponibles en ligne (notamment avec le lien vers PORTALIS, le portail du justiciable)**.

Dans la page « actions et guide » sont disponibles par exemple, les **informations et les supports pédagogiques** à destination des professeurs qui souhaitent que leurs élèves assistent à une audience et une intervention en classe. **Le guide de l'accès au droit dans le département** est également téléchargeable sur cette page, ainsi que la **liste des permanences d'aide aux victimes**. Enfin, une dernière page est consacrée aux **actualités**.

Plusieurs mises à jour ont été réalisées en 2019, concernant notamment les structures.

Des documents relatifs à la médiation familiale (notice d'information, modèles de convention et modèle de requête) **sont désormais disponibles sur le site** (rubrique « MEDIATIONS ET CONCILIATIONS).

Il a été ajouté le lien Educadroit en page d'accueil du site : il s'agit d'une plateforme de ressources pédagogiques qui vise à favoriser la compréhension par les plus jeunes, des grandes règles de droit dans un langage non académique.

La carte géographique interactive en page de présentation du site a fait l'objet d'un développement.

14 articles ont été également publiés dans la rubrique actualité :

- Assemblée générale du 18 décembre 2018 : Bilan des actions et projets à venir
- Table ronde des métiers du droit (2 articles)
- Nouveau volontaire de service civique au CDAD des Yvelines
- Changement de secrétaire général au CDAD des Yvelines
- Participez au « Grand débat national »
- Permanences et dispositif de l'UDAF 78 à destination des tuteurs et curateurs familiaux (3 articles)
- Journée nationale de l'accès au droit (3 articles)
- Portes ouvertes au PAD d'Achères
- Médiation familiale : documents en ligne

Entre mars 2018 et octobre 2019 le site a enregistré une augmentation croissante de 73% du nombre de visiteurs et de 121% du nombre de pages visitées.

Affiches, flyer et plaquette :

A l'occasion de la journée nationale de l'accès au droit **des affiches et flyers** ont été réalisés.

Enfin, **un document pédagogique a été réalisé à destination des plus jeunes**. Celui-ci présente les acteurs du procès et le rôle de la justice. Deux rébus sont proposés dans cette maquette.

4.1 Bilan de la politique locale d'accès au droit menée en 2019

Le CDAD des Yvelines a poursuivi sa politique de soutien aux actions d'informations et/ou de consultations juridiques menées au sein des différentes structures du département. **Les dispositifs s'adressent prioritairement aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique.**

Les informations et consultations juridiques sont dispensées dans les domaines juridiques les plus demandés : droit de la famille, droit du logement, droit du travail, consommation et surendettement, droit des étrangers, avec un accompagnement dans les démarches administratives pour les personnes les plus démunies. Des permanences d'aide aux victimes sont également assurées dans certaines structures.

En 2019, le CDAD des Yvelines s'est engagé **dans une nouvelle politique axée vers l'accompagnement individualisé des personnes pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques.** ». Le CDAD a soutenu deux associations dans ce dispositif qui ont reçues 1 844 personnes (cf.*supra*).

Le **PAD pénitentiaire** a pris pleinement son essor, avec la mise en place de permanences d'un écrivain public, sous contrat de prestation de services avec le CDAD au sein des trois établissements pour majeurs sur le département. Ces permanences viennent compléter celles assurées par les avocats et l'association CIDFF 78. Au cours de l'année 2019, on comptabilise 352 personnes reçues, soit une augmentation de 82 personnes (30%) par rapport à 2018 (270).

De plus, en 2019 une action a été engagée avec les services de la DDFIP de Versailles et le SPIP des Yvelines, sur la déclaration des impôts sur le revenu des détenus, ces derniers ne disposant pas d'accès à Internet (cf.*supra*).

Le PAD pénitentiaire s'est également développé avec la mise en place de permanences en droit des étrangers assurées par des avocats spécialisés du barreau de Versailles à la maison centrale de Poissy et par l'association CIMADE assurées par un bénévole à l'établissement pour mineurs (EPM) de Porcheville (cf.*supra*).

Le **PAD adossé au Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)** du palais de justice de Versailles s'est étoffé en intégrant la plateforme d'information sur la **médiation familiale** (PIMF), des permanences d'information et d'accompagnement pour les démarches à destination des **tuteurs familiaux**, également pour les démarches en matière **d'affaires familiales** et de **surendettement** des particuliers. En 2019, 2 194 personnes ont été accueillies au sein de cette structure, soit une augmentation de 1 490 personnes par rapport à 2018 (704). Cette nette augmentation est due à la mise en place des nouvelles permanences, notamment celle de la plateforme d'information sur la médiation familiale.

S'agissant de l'ensemble des structures, le CDAD des Yvelines coordonne l'activité de **2 MJD (réparties sur 3 sites), 9 PAD généralistes, 1 PAD pénitentiaire (réparti sur 3 établissements), 1 PAD-SAUJ (réparti sur 2 sites) et 4 RAD.**

On comptabilise **45 621 personnes reçues sur l'ensemble des structures du département en 2019.**

Cette fréquentation est légèrement supérieure (+ 2%) à celle de 2018 (44 763 personnes), soit un écart de + 858 personnes reçues. De manière générale, l'activité des structures du département est constante par rapport à 2018.

La couverture en matière d'accès au droit est importante dans le nord du département et au centre (proximité de Versailles) où la densité de la population est la plus grande. Elle reste à travailler encore sur le sud et l'ouest du département, zones plus rurales (cf.*supra*).

Le CDAD poursuit sa politique de formation à l'égard des professionnels et **a développé son dispositif pour la formation des jeunes** (1 327 élèves ont assisté à une audience), et sa communication avec **son site Internet** (cf.*supra*).

Enfin, la **journée nationale de l'accès au droit du 24 mai 2019** a été l'occasion de recevoir 55 personnes lors de permanences assurées par des professionnels du droit (cf. *supra*).

4.2 Perspectives pour l'année 2020

4.2.1 Moyens prévisionnels

Remarque préliminaire : le budget 2020 présenté ci-dessous est prévisionnel, le CDAD des Yvelines n'ayant pas reçu la notification de l'ensemble des subventions. En outre, certaines subventions peuvent encore être recherchées.

Les ressources financières prévisionnelles pour 2020 sont de 221 160,00 € et se présentent comme suit :

	2020	%
Ministère de la Justice	205 000 €	92,69%
Département des Yvelines	8 000 €	3,62%
FIPD	8 000 €	3,62%
Agence de service civique	160 €	0,07%
TOTAL	221 160 €	100
<i>Prévisionnel diminution sur le fonds de roulement</i>	<i>25 712 €</i>	

Le budget prévisionnel 2020 est élaboré sur l'obtention des subventions octroyées par le ministère de la justice. La subvention 2020 totale accordée par le ministère de la justice est de 205 000 € (dont 10 600 € de crédits fléchés), soit :

- – 13 000 € par rapport à la subvention sollicitée par le CDAD des Yvelines,
- + 7 000 € par rapport à la subvention attribuée au CDAD 78 en 2019.

En outre, fin octobre 2019, le CDAD des Yvelines a formulé une demande de subvention à hauteur de 12 000 € auprès de la Direction de l'Insertion & de l'Accompagnement Social (DIAS) du département des Yvelines. Le CDAD 78 a reçu la décision de la commission permanente du Conseil départemental en date du 7 février 2020, d'allouer au CDAD 78 une subvention de 8 000 euros, soit – 4 000 € par rapport à la subvention sollicitée. Cette subvention est néanmoins supérieure de 4 000 € par rapport à la subvention allouée en 2019.

Enfin, une demande de subvention à hauteur de 8 000 € a été adressée le 16 janvier 2020, au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de soutenir le fonctionnement du PAD pénitentiaire. Il s'agit de crédits fléchés permettant le financement de l'intervention de l'écrivain public et de l'association CIDFF 78.

A la rédaction du présent rapport, le CDAD des Yvelines n'a pas reçu la notification de cette subvention.

Ces ressources seront employées à financer les **dépenses 2020** suivantes :

	2020	%
Enveloppe d'emploi	2 500 €	1,01%
Enveloppe de fonctionnement (adm et actions)	23 362 €	9,46%
Enveloppe d'intervention (actions)	221 010 €	89,52%
Enveloppe d'investissement	0 €	0,00%
TOTAL	246 872 €	100

L'enveloppe d'emploi reste inchangée et aucun investissement n'est prévu pour 2020.

L'enveloppe de fonctionnement est stable par rapport à 2019. Cette enveloppe est destinée à financer les dépenses concernant notamment, les prestations relatives à l'infogérance et au suivi du progiciel de comptabilité (GFI), la maintenance du site Internet, les permanences de l'écrivain public au sein du PAD pénitentiaire sous contrat de prestation de service et les actions programmées pour la journée nationale de l'accès au droit.

L'enveloppe d'intervention représente le poste principal des dépenses (89,52%). Cette enveloppe est destinée au financement des actions et permanences d'information et/ou de consultations juridiques au sein des structures de l'accès au droit du département. Celles-ci sont assurées par différents partenaires (associations et professionnels du droit).

Les permanences des huissiers de justice et des notaires ne sont pas incluses dans les dépenses puisqu'elles sont valorisées en totalité au titre des apports en nature au CDAD des Yvelines (cf. *supra*). Pour les avocats, une partie est valorisée en apport en nature et pour celles qui font l'objet d'un financement, le coût est calculé sur la base d'un tarif forfaitaire de 150 € TTC pour deux heures. Enfin, les consultations des avocats effectuées en cabinet dans le cadre du dispositif « CIBV-AJ » sont, elles, facturées à hauteur de 40 € TTC par dossier.

4.2.2 Actions prévisionnelles

Le CDAD des Yvelines poursuivra les dispositifs existants en apportant un soutien financier important aux associations, aux professionnels du droit et à l'écrivain public qui assurent les permanences d'informations juridiques au sein des structures de l'accès au droit du département.

En outre, il continuera à soutenir les actions pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques. ».

Au cours de l'année 2020, de nouvelles actions sont également envisagées.

a) Projet « citoyenneté-tribunal »

Ce projet sera réalisé avec le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD).

Une action de sensibilisation est prévue à destination des écoliers du primaire (CM2).

L'objectif est de présenter à ces élèves dans une salle d'audience du Palais de justice de Versailles, le rôle des différents acteurs du procès et celui de la justice.

Plusieurs intervenants collaboreront à ce dispositif : les magistrats du siège et du parquet, l'ordre des avocats du barreau de Versailles, le greffe, l'Inspection de l'Éducation nationale et la mairie de Versailles.

b) Actions envers les personnes concernées par une expulsion locative

Il est également envisagé une action pour l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative au stade de l'audience du tribunal de proximité de Saint Germain en Laye (à titre d'expérimentation), avec la mise en place de permanences assurées par une association spécialisée en la matière. L'objectif de ce dispositif est de permettre d'adapter la réponse judiciaire à la situation du justiciable et l'accompagner dans ce domaine au stade de l'audience. A cet effet, des juristes d'une association seraient présents lors des audiences afin d'accompagner le justiciable. Cet accompagnement porterait également au niveau de l'exécution de la décision.

c) Création d'un PAD « jeunes »

La création de ce PAD a pour objectif de permettre aux jeunes (et à leurs parents) de bénéficier d'informations et de conseils juridiques par des avocats ou des juristes d'associations afin de trouver une solution adaptée à leur situation. Les services de la protection judiciaire et de la jeunesse participent à la création de ce PAD spécialisé et à l'accompagnement qui sera proposé aux jeunes.

d) Création d'un PAD en milieu psychiatrique

Ce PAD est à destination des personnes malades internées qui se retrouvent sans aides extérieures pour gérer leur situation administrative et sociale.

e) La mise en place du dispositif France Services

Des actions concernant la mise en place des France Services dans le département des Yvelines sont envisagées. Il peut s'agir notamment de la création de permanences au sein des trois structures labellisées France Services (Thoiry, Les Mureaux et Trappes) et les structures qui sont susceptibles d'être labellisées en 2020.

4.2.3 Observations éventuelles

L'accès au droit dans les Yvelines est important dans de nombreux domaines, même si la couverture territoriale reste à développer dans les zones rurales et le sud du département.

Le site Internet du CDAD des Yvelines offre notamment une visibilité des structures du département et des différents partenaires du CDAD. Il peut constituer également un outil pour les professionnels.

Les ressources humaines du CDAD des Yvelines restent insuffisantes pour assurer pleinement toutes les missions qui lui sont imparties.